



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 17 février 2023

Séance du 27 février 2023

L’an deux mil vingt-trois et le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R.– M^{me} BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} FROMONT V. – M^{me} SOURDEAU A.

Procurations : M^{me} SOURDEAU A. pour M DECEUNINCK R.

Secrétaire de séance : DECEUNINCK R.

OBJET : Cantine – hausse du prix d’achat des repas

Suite à la hausse des prix des denrées alimentaires, de l’énergie et de la main d’œuvre, API nous informe d’une augmentation tarifaire intermédiaire à partir du 1^{er} mars 2023. M. le Maire invite les élus à bien vouloir examiner et valider les propositions détaillées dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Ancien prix (€ TTC)	Indice	Prix (€ TTC)
Repas enfant	3,07	1,035	3,18
Repas adulte	3,76	1,035	3,89
Pique-nique	3,40	1,035	3,52
Pain	0,99	1,035	1,02

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- Accepter l'évolution tarifaire intermédiaire au 1^{er} mars 2023.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 03 mars 2023.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Et de la publication le

13 MARS 2023

13 MARS 2023

